

Ainsi, tous les ans, je ramasse 100 à 200 vipères que j'envoie à l'Institut Pasteur.

LIEUX DE CAPTURES.

Je chasse en bordure nord du département de la Vendée, là il n'y a que l'Aspie (*Vipera aspis*) qui, d'ailleurs, pullule littéralement. A chaque sortie, on peut compter une moyenne de captures de 6 à 8 vipères à l'heure avec en plus, éventuellement, Couleuvres, Orvets et Lézards. Ma plus belle chasse a été la capture de 25 vipères en une heure. Je n'ai d'ailleurs atteint ce chiffre qu'une seule fois, mais il n'est pas rare de capturer une quinzaine de vipères à l'heure. J'ai chassé aussi un peu aux alentours de Rennes où au contraire on ne rencontre que la Vipère péliade (*Vipera berus*). Mais là, la vipère est assez rare par rapport à mon lieu habituel de chasse. Je suis pourtant allé dans des endroits où les vipères pullulaient au dire de certaines personnes et où, d'ailleurs, les biotopes étaient excellents pour ces Reptiles, mais malgré cela mes captures ont été presque insignifiantes.

Il faut signaler un fait général, c'est que la Vipère péliade même où elle pullule est toujours localisée en des endroits bien déterminés dont les aires de dispersion sont quelquefois restreintes. Il faut alors une connaissance parfaite de la région où l'on chasse. Par contre, l'aire de dispersion de la vipère Aspie est beaucoup plus étendue. Mais de toute façon, je crois que les concentrations des Vipères péliade dans les aires mêmes où elles sont abondantes sont toujours inférieures à celles de l'Aspie.

Je me limite à ce petit aperçu sur la chasse aux Reptiles, mal connue de beaucoup de personnes, qui ne se figurent pas que les serpents soient si nombreux.

Guy NOULLEAU,

Vice-Président du Cercle Naturaliste.

Nouvelles des Réserves et de la Protection de la Nature

Au moment où paraîtront ces lignes, les premiers oiseaux nicheurs auront regagné notre Réserve du Cap-Sizun, et notre dévoué garde, M. Jean-Yves MOAN, aura repris sa tâche délicate ; rappelons son adresse : « Côte-Goalorn », sur la petite route Douarnenez-Cléden-Cap-Sizun, en face de l'embranchement de Goulien. Nous signalons à nouveau que personne ne peut être autorisé à pénétrer dans la Réserve, sans être accompagné par le garde. Aux heures de visites, fixées jusqu'à nouvel ordre de 14 heures à 16 h. 30, tous les jours, les personnes intéressées devront attendre son retour devant l'entrée de la Réserve. En effet, la circulation des visiteurs sur le territoire protégé ne peut se faire que par tous petits groupes et selon un itinéraire bien défini, ceci afin de limiter autant que possible les perturbations causées aux colonies d'oiseaux. Sauf pour les porteurs d'autorisation spéciale délivrée par le Secrétariat, toute visite donnera lieu à la perception d'une participation aux frais d'entretien de la Réserve fixée à 1 NF (demi-tarif : 0,50 NF).

Les travaux annoncés dans notre dernier numéro sont en cours d'exécution sous la conduite de notre si dévoué conservateur, M. Jean BONNIN. Ces travaux seront grandement facilités par la subvention de 500 NF qui vient de nous être généreusement allouée par le Conseil Général du Finistère.

Par ailleurs, nous nous attachons à réaliser grâce à l'aimable concours des Administrations des Ponts et Chaussées et des Domaines, la mise en

réserve de quelques îlots des archipels des Glénans, de la Presqu'île de Crozon, Molène, Ouessant et de la Baie de Morlaix. Les deux réserves de l'Ille-et-Vilaine et celle du Morbihan vont être désormais gardées durant la période de nidification. D'autres réalisations sont en projet dans ces deux départements et dans les Côtes-du-Nord. Nous reparlerons plus longuement de toutes ces questions dans notre fascicule de Juin.

Ainsi le développement de nos premières réserves côtières bretonnes semble en bonne voie ; malheureusement, d'un autre côté, de mauvaises nouvelles nous parviennent en ce qui concerne les Phoques et la conservation des derniers grands marais de l'ouest de la France.

On sait qu'à la suite de l'article de M. Francis Roux sur les Phoques paru dans notre numéro spécial de Juin 1957, et de la campagne de protection qui avait suivi — campagne chaleureusement appuyée par les diverses autorités de l'Ille et de très nombreux habitants, l'Administration de l'Inscription Maritime, l'Office des Pêches et le Ministère de la Marine Marchande — ces sympathiques et si rares mammifères marins avaient été scrupuleusement épargnés et faisaient depuis la joie des Ouessantins, des naturalistes et des estivants assez patients pour guetter leurs fugitives apparitions. Or, cette unique colonie française qui groupait 6 ou 7 Phoques gris vient en moins d'un an de perdre accidentellement deux de ses représentants.

Autre sujet d'inquiétude, les projets d'assèchement systématiques des marais de la Vilaine, des Baies de Lancieux et de Cancale et, en dehors de la zone d'action de notre Société, ceux de la Baie de l'Aiguillon et de la Brière. Si le projet se rapportant à la Brière ne concerne selon les derniers renseignements aimablement fournis par M^{me} BAUDOIN-BODIN, Conservateur du Muséum de Nantes, qu'une petite partie très secondaire de ce vaste ensemble si pittoresque et si précieux aux points de vue floristique et faunistique, par contre celui qui vise à fermer la Baie de l'Aiguillon sur le littoral vendéen ferait irrémédiablement disparaître le principal lieu de passage et d'hivernage des oiseaux limicoles sur la côte atlantique. Nous n'avons pas encore étudié toutes les conséquences possibles des autres projets bretons, aussi nous serions heureux de recevoir de nos lecteurs toutes communications à cet égard. Mais déjà on peut être sûr que la construction d'un barrage à la mer sur la Vilaine en aval de La Roche-Bernard tel qu'il est présenté dans « Ouest-France » du 7 Janvier dernier, risque de faire disparaître un vaste lambeau de terre vierge où chaque année venaient hiverner des milliers d'oies sauvages et où se reproduisaient des quantités d'oiseaux d'eau dont de nombreux oiseaux-gibier. Nous avons demandé aux autorités compétentes de participer aux enquêtes préalables et nous avons l'intention d'obtenir, si les projets devaient être finalement retenus, la sauvegarde des parties les plus intéressantes.

De plus, en dehors de leurs conséquences désastreuses sur la faune et la flore, nous avons tout lieu de croire que la plupart de ces assèchements se révéleront décevant dans le domaine agricole ; en effet, l'expérience prouve que ces immenses travaux ne tiennent généralement pas les espoirs suscités avant leurs réalisations, l'ex-marais Vernier et bien d'autres sont là pour en témoigner. Aussi il est permis de se demander avec l'éminent agronome, le Professeur Ph. GURNIER, Membre de l'Institut, Directeur honoraire de l'Ecole des Eaux et Forêts, « s'il est toujours indispensable d'assécher un marais, de drainer une tourbière alors que non loin de là existent des terres de culture en friche » (Revue « Rivières et Forêts », 1957, f. 8, pp. 8 à 13).

Plus que jamais devant ces diverses menaces, l'aide et l'appui de tous nos membres et lecteurs, des organismes publics et privés qui nous subventionnent, nous sont nécessaires afin de pouvoir sauver ce qui peut l'être encore. Aussi une fois de plus, nous nous permettons de faire appel à leur générosité envers notre « Fonds pour la Protection de la Nature en Bretagne » et d'avance nous les en remercions chaleureusement.

Michel-Hervé JULIEN.

NOTE DU TRESORIER

Nous remercions tous ceux qui, dès la publication du 4^e fascicule 1959, nous ont adressé leur cotisation 1960. beaucoup ont eu la générosité de choisir la cotisation-abonnement de soutien ou de nous adresser un complément, ce dont nous leur sommes bien reconnaissants. Les vœux si nombreux adressés à cette occasion nous ont beaucoup touchés. A notre tour, nous souhaitons à nos fidèles adhérents une heureuse année 1960.

Pour ceux qui n'ont pas encore réglé la cotisation 1960, la mention « votre abonnement s'est terminé avec le précédent numéro » imprimée en vert sur l'étiquette d'envoi leur rappelle de ne pas oublier de nous l'adresser le plus tôt possible. D'avance merci !

Quelques étiquettes portent en rouge « votre abonnement est terminé », cela signifie que les intéressés nous doivent à la fois les cotisations 1959 et 1960 ; si leurs versements ne nous parviennent pas rapidement, nous serons malheureusement dans l'obligation de surseoir à l'envoi des numéros ultérieurs de la Revue, mais nous espérons bien ne pas avoir à prendre cette mesure !

FONDS POUR LA PROTECTION DE LA NATURE EN BRETAGNE ET SUBVENTIONS DIVERSES

De début Novembre 1959 à début Mars 1960, notre Fonds est passé de 635.400 francs à 718.000 francs, soit 7.180 NF, ce qui est un résultat encourageant (voir la neuvième liste des souscripteurs ci-après). Nous adressons tous nos remerciements aux généreux donateurs et aux collectivités ; en premier lieu au Conseil Général du Finistère qui, l'an passé, nous avait accordé une subvention exceptionnelle de 100.000 francs pour l'aménagement de notre Réserve du Cap-Sizun et qui, au titre de l'année 1960, vient de décider de nous apporter une aide de 50.000 francs pour les réserves finis-tériennes, relevant par ailleurs celle accordée à la Revue de 50.000 à 100.000 francs. Que M. le Préfet, M. le Président du Conseil Général et tous les membres de l'Assemblée trouvent ici l'expression de notre vive gratitude. Nous remercions bien vivement également M. le Président J. PRODHOMME et le Conseil de la VI^e Région Economique, Chambre de Commerce de Rennes, pour la suite favorable qui a été donnée à l'unanimité en faveur de la subvention de 20.000 francs que nous avions sollicitée au titre de l'année 1960. Toute notre reconnaissance enfin à M. le Maire de Concarneau et à son Conseil Municipal qui, très généreusement, nous ont accordé dans leur séance du 23 Décembre dernier, 10.000 francs pour la Revue et 5.000 francs en faveur de la Conservation de la Nature, et aux municipalités de Landerneau et de Plougastel-Daoulas qui ont voté respectivement pour 1960, 10.000 et 4.000 francs à « Penn ar Bed ».

NEUVIEME LISTE

Report (voir « Penn ar Bed », n° 19, p. 121)	635.400 Frs
Conseil Général du Finistère (2 ^e subvention)	50.000
Ville de Concarneau (Finistère)	5.000
M ^{me} G. Monnet, Nice (Alpes-Maritimes)	5.000
M. Pierre Davant, Gazinet (Gironde)	3.800
M. J. Giban, Versailles (S.-et-O.)	1.000
M. Pierre Audibert, Brest (Finistère)	1.000
« Une Bigoudène », Pont-l'Abbé (Finistère)	2.000
M ^{lle} O. Gilson, Paris-17 ^e (3 ^e versement)	700
M. Louis-Claude Favre, E.N.S., Saint-Cloud (S.-et-O.)	1.000
M ^{me} Jacquemard-Brosse, Paris-5 ^e	500
Anonyme, rue Kéréon, Quimper (Finistère)	2.000
M. Grossel-Jeannin, Cassis (B.-du-R.) (2 ^e versement)	1.000
M. J. Pilvin, Brest (Finistère)	5.000
M. J. Ponchon, Paris-16 ^e	1.700
M. Pierre Rohan, Paris-6 ^e	1.200
M. l'Abbé Bozec, Sainte-Anne-d'Auray (Morbihan)	500
M ^{me} M. de La Salle, Paris-7 ^e	1.200

Total	718.000 Frs
Soit	7.180 NF